

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ecques

Séance du 16 avril 2026
Convocation du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Ecques, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François CAPPE, Maire.

Présents : M. CAPPE François ; Mme THERET Aurélie ; M. HERBAUT Grégory ; Mme THERSEN Mélanie ; M. KOTKOWIAK Gérémi ; Mme WILLART Justine ; M. JOVENIN Alain ; M. FERLIN Daniel ; M. DECOUVELAERE Luc ; M. SAINT-POL Olivier ; Mme DEGUINE Isabelle ; Mme QUENSON Léna ; Mme DECOBERT Nadia ; Mme LE GOHEBEL Harmonie ; M. LECOCQ Philippe ; Mme POUPE GEORGE Valérie ; M. PODVIN Jean-Louis ; Mme GRELAIT Valérie

Absent excusé : M. DELOBEL Samuel

Procuration : M. DELOBEL Samuel a donné pouvoir à Mme THERET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme WILLART Justine

Approbation des procès-verbaux précédents :

- **Séance du 12 mars 2026 :** Le Conseil Municipal prend acte de l'impossibilité d'approbation par les membres actuellement en fonction.
- **Séance du 21 mars 2026 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le procès-verbal.

1 – Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à la majorité (3 voix contre)** d'adopter la répartition suivante :

- Maire : 53,12 %
- Adjoints : 19,41 %
- Conseillers délégués : 6,08 %

2 – Création des commissions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité :**

- **Commission environnement et développement durable :** Membres : M François CAPPE ; Mme Aurélie THERET ; Mme Isabelle DEGUINE ; M Olivier SAINT-POL ; Mme Mélanie THERSEN ; M Philippe LECOCQ ; M Jean-Louis PODVIN
- **Commission chemins communaux (ex AFR inclus) :** Membres : M François CAPPE ; M Luc DECOUVELAERE ; M Alain JOVENIN ; M Daniel FERLIN ; M Grégory HERBAUT ; Mme Justine WILLART ; M Jean-Louis PODVIN
- **Commission mobilités :** Membres : M François CAPPE ; Mme Nadia DECOBERT ; Mme Léna QUENSON ; Mme Harmonie LE GOHEBEL ; M Gérémi KOTKOWIAK ; M Samuel DELOBEL ; Mme Valérie GRELAIT ; Mme Valérie POUPE GEORGE

3 – Composition du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de fixer la composition du CCAS à : 7 membres élus et 7 membres nommés

4 – Désignation des membres du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **valide à l'unanimité** :

- Membres élus : M JOVENIN, Mme DECOBERT, M DELOBEL, Mme THERSEN, Mme LE GOHEBEL, Mme POUPE GEORGE, Mme GRELAIT
- Prend acte des membres nommés par le Maire

5 – Délégations consenties au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- D'accorder les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT (hors exceptions précisées)
- D'autoriser le Maire à prendre toute décision dans ce cadre

6 – Commission d'appel d'offres (CAO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne et approuve à l'unanimité** :

- Titulaires : Mme THERSEN, M DELOBEL, M HERBAUT
- Suppléants : Mme DEGUINE, Mme THERET, M SAINT-POL

7 – Délégués au foyer rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** : Mme THERSEN, M DELOBEL, Mme LE GOHEBEL, Mme QUENSON

8 – Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de proposer une liste de 32 contribuables.

9 – Délégué à la FDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** : M SAINT-POL Olivier

10 – Correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** : M KOTKOWIAK Gérémi

11 – Délégué au CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** : M DELOBEL Samuel

12 – Représentant à la SPL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** : M CAPPE François

13 – Décision modificative n°1 – Budget 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la décision modificative.

14 – Taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de maintenir les taux 2025.

15 – Tarification ALSH été 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la tarification.

Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal prend acte des informations relatives notamment à :

- équipement informatique
- projet de cantine scolaire
- gestion du personnel
- travaux (démolition, voirie)
- déviation poids lourds
- cimetière
- application INTRAMUROS
- audit financier
- enregistrement des séances
- formation aux premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures**.

Signatures :

Le Maire,
François CAPPE



La secrétaire de séance,
Justine WILLART